

Association CPAL  
Maison Hordago – Col de Lizarrieta  
64 310 SARE

## Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 Novembre 2018

Le 3 Novembre 2018 à 16 heures 30, à la Maison Hordago sur le col de Lizarrieta à Sare, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Quatorze membres de l'association étaient présents :

Aurélien André, président, préside la séance.

Etienne Rogeau, trésorier, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Adrien de Montaudouin, vice-président.

Serge Barande, adhérent.

Théo Beunaïche, adhérent.

Maxime Chailloux, adhérent.

Philippe Descollonge, adhérent.

Erwan Fressinaud Mas de Feix, adhérent.

Kelig Gourvennec, adhérent.

Michel Leconte, adhérent.

Malwell Le Gendre, adhérente.

Pascal Médard, adhérent.

Félix Thévenet, adhérent.

Joseph Villiermet, adhérent.

Sept personnes ont été excusées de leur absence :

Marie Aspirot, trésorière adjointe, représentée lors des votes par Etienne Rogeau.

Triskell Bobkiewicz, adhérent, représenté lors des votes par Erwan Fressinaud Mas de Feix

Fabien Delorme, adhérent, représenté lors des votes par Aurélien André.

Laurent Duhautois, adhérent, représenté lors des votes par Aurélien André.

Catherine et Xavier de Montaudouin, adhérents, représentés lors des votes par Adrien de Montaudouin.

Didier Rogeau, adhérent, représenté lors des votes par Etienne Rogeau.

La liste ci-dessus est certifiée exacte par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que conformément aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Acceptation des statuts de l'association
- Examen des comptes annuels pour l'exercice en cours et approbation de ces comptes.
- Bilan de la saison 2018 du suivi de la migration :
  - Période du 15 Août au 15 Septembre
  - Comptage des passereaux
  - Animation sur le spot
  - Projets non concrétisés (balades, interventions écoles, conférences...)
  - Projet Pigeons Colombins
- Perspectives :
  - Investissements à prévoir (matériel optique, matériel pédagogique, logement, salarié...)
  - Rentrées financières envisagées (demande(s) de subventions, dons, prestations, ventes...)
  - Modalités de suivi (dates de suivi, comptage des passereaux...)
- Communication
- Élection d'administrateurs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

## 1. Acceptation des statuts de l'association

S'agissant de la première assemblée générale ordinaire de l'association, le président de séance lit les principaux articles des statuts de l'association et laisse un exemplaire desdits statuts à la disposition de tous les membres. Ils sont ensuite mis aux voix.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les statuts de l'association tels qu'ils ont été rédigés par les membres fondateurs de l'association.**

## 2. Examen des comptes annuels pour l'exercice en cours

Le président donne la parole au trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice en cours. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges, le résultat de l'exercice en cours, la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées pour la réalisation des objectifs de l'association. Il donne toutes les informations et les explications requises.

Ces comptes sont présentés ci-après.

Ressources		Dépenses		
Dons sur le col	2161,55	Frais administratifs	44	
Dons par internet	330	Achat de matériel	148,06	
<b>Total dons</b>	<b>2491,55</b>	Nourriture	1119,31	
Adhésions sur le col	418	Achat de 25 pigeons colombins à relâcher	250	
Adhésions par internet	597			
<b>Total adhésions</b>	<b>1015</b>			Résultat:
Somme	3506,55		1561,37	<b>1945,18</b>

Comptes au 03/11/2018

L'association, au 3 Novembre 2018, compte 51 adhérents.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels, la résolution approuvant lesdits comptes est mise aux voix.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.**

Par ailleurs, le constat est fait que l'association devra rapidement mettre en place un formulaire de remboursement de frais kilométriques afin de pouvoir pourvoir aux dépenses engagées par les membres qui participent au suivi de la migration.

### 3. Bilan de la saison 2018

Le président, avec les membres ayant pris part au suivi de la migration lors de la saison en cours, en présente un bilan point par point et anime les débats concernant les enseignements à en tirer et les décisions qui doivent être prises à leur sujet pour la saison prochaine.

L'extension expérimentale du suivi, l'amenant à débiter un mois plus tôt (à partir du 15 Août), a montré un grand intérêt, et ce à différents niveaux :

- sur le plan ornithologique l'intérêt du passage durant le premier mois est confirmé, en particulier pour la Cigogne blanche, la plupart des espèces de rapaces, ainsi que la Bergeronnette printanière.
- sur le plan de la fréquentation l'intérêt est également marqué : plus de 2 200 visiteurs avant le 15 Septembre et un profil majoritaire bien différent de celui de l'automne (d'avantage de touristes).

- Ce point précédent est sans aucun doute à mettre en lien avec la part importante qu'a représenté le premier mois dans la somme des dons qui ont été récoltés sur le spot (plus de la moitié provient du premier mois)

**L'ensemble de ces points ont contribué à faire accepter à l'unanimité la reconduction de l'avancement de la date de début de spot du 15 Septembre au 15 Août.**

Le comptage systématique des passereaux a été réalisé durant toute la saison et a fait apparaître un intérêt réel concernant certaines espèces (Bergeronnette printanière et fringilles principalement). De plus, il semble être un soutien d'animation important, notamment au sujet d'espèces observées facilement dans la vie quotidienne par les visiteurs (hirondelles, mésanges, fringilles, etc). Cependant, l'investissement que ce comptage nécessite et l'impact négatif qu'il pourrait avoir sur le comptage initial (rapaces, cigognes, pigeons) laisse l'assemblée divisée quant à l'intérêt de sa reconduction tel quel.

**Le sujet n'ayant pas abouti à une décision unanime, les membres du CA seront chargés de prendre une décision avant le début de la saison prochaine.**

Cette année encore l'animation s'impose comme l'un des points forts du site de comptage de Lizarrieta (5 793 visiteurs comptabilisés) et il est réaffirmé que le développement de ce pôle fait partie des priorités de l'association. Le premier des objectifs est de permettre la délivrance d'animations de qualité sur le site lui-même, ce qui nécessite des moyens humains et matériels. Le constat est fait que deux personnes présentes est encore trop peu pour permettre de satisfaire simultanément aux exigences du suivi et à l'ambition d'animations de qualité à destination du grand public. Il est également évoqué la vétusté de certains supports d'animation et la nécessité de mise à jour des panneaux d'information.

Certains projets n'ont simplement pas vu le jour, généralement en raison d'un manque de temps et/ou d'énergie. C'est le cas du concept de « balade ornitho », animation autour du col de Lizarrieta d'une heure environ proposée à heure et jour fixe et à prix libre. L'affiche à diffuser dans les communes environnantes et en faisant la promotion a cependant été réalisée et peut être facilement reprise l'année prochaine. Des interventions dans les écoles sous forme d'animations tournées vers le patrimoine naturel du Pays basque et la migration des oiseaux sont également un objectif de l'association, un projet qui ne verra le jour qu'avec l'arrivée de moyens humains adéquats.

Le « projet Pigeon colombin » (voir description dans le bilan de la saison 2018), né il y a deux ans, a connu une avancée significative cette année. En effet, l'achat de 25 pigeons colompins (10 euros chacun) aux filetiers d'Etxalar a été conclu et leur relâché c'est fait quelques minutes après leur prise, lors de la journée du 14 Octobre. Cela démontre la faisabilité technique de la mise en œuvre du projet initial et fait franchir un pas de plus vers sa réalisation. Il faut cependant garder à l'esprit que des détails juridiques restent à être éclaircis et que la prise de contact avec un bagueur espagnol vient seulement d'être initié par Michel Leconte pour le compte de l'association. **Dans tous les cas, et étant donné le caractère particulier de la démarche du projet, il a été validé par l'assemblée que sa poursuite ne pourrait se faire qu'après approbation de la majorité des membres de l'association. Une consultation aura donc lieu au cours de l'hiver pour appeler les adhérents à se prononcer vis à vis de ce projet.**

#### 4. Perspectives

Certains adhérents mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer les conditions matérielles des spotteurs. Concernant le site de comptage, il est clairement répondu que l'avènement du projet d'aménagement du col par la commune de Sare et la Communauté d'Agglomération du Pays Basque répondra sans doute au moins partiellement, voir totalement à ces attentes et que l'association doit pour l'instant attendre sa réalisation pour envisager l'engagement de dépenses dans ce sens. Concernant le logement, la solution la plus abordable serait d'acheter un second tipi afin d'augmenter la surface « habitable ». Par ailleurs, aplanir une partie du terrain serait d'un grand confort et pourrait faciliter la mise en place d'un campement plus adapté, raison pour laquelle une demande dans ce sens doit être faite aux propriétaires durant l'inter-saison.

La mise à disposition de matériel optique pour le grand public est l'un des objectifs pour la saison prochaine. Philippe Descollonge se déclare prêt à prêter dix paires de jumelles à l'association pour remplir cet objectif.

Quelques investissements s'avéreront également nécessaires dès la pré-saison prochaine afin d'optimiser les animations (panneau véleda pour inscrire les totaux saisonniers, panneau présentant l'association et les raisons pour lesquelles nous faisons appel aux dons). Kelig Gourvenec fait savoir qu'un proche peut mettre à profit ses compétences en sérigraphie. Téléphone et ordinateur sont également mentionnés comme des investissements nécessaires à court ou moyen terme.

Le principal frein au développement des activités d'animation durant la saison réside dans le manque de moyens humains, l'un des principaux investissements pressentis est celui d'un poste salarié majoritairement dédié à la conception et à la mise en œuvre de sorties et/ou d'interventions pour des groupes (scolaires, association de marcheurs, grand public, etc.). Ce poste pourrait être financé de deux manières : soit par la vente de la majorité de ces prestations, soit par l'apport de subventions. La recherche de ces dernières devra intervenir rapidement après la fin de la saison actuelle et visera préférentiellement les collectivités locales (Mairie de Sare, Communauté d'Agglomération du Pays Basque, Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques).

D'autres moyens de financement sont évoqués. Philippe Descollonge propose d'inscrire l'association à la liste des organismes pouvant bénéficier des « gouttes » que distribuent les utilisateurs du moteur de recherche « Lilo ». Il est également envisagé de mettre en vente sur le col lui-même des objets tels que des T-shirts, des autocollants, ou encore des posters.

## 5. Élection d'administrateurs

Le président rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats se font connaître et se présentent :

- Philippe Descollonge

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Philippe Descollonge est élu en qualité d'administrateur.

- Erwan Fressinaud Mas de Feix

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Erwan Fressinaud Mas de Feix est élu en qualité d'administrateur.

- Kelig Gourvennec

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Kelig Gourvennec est élu en qualité d'administrateur.

- Pascal Médard

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Pascal Médard est élu en qualité d'administrateur.

Ils sont élus pour une durée de deux ans arrivant donc en principe à échéance le 3 Novembre 2020.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h15.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Médard', written on a light blue background.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Gourvennec', written on a light blue background.